

Le présent document contient des lignes directrices étape par étape pour la présentation du fichier PowerPoint qui y est joint. Avant de présenter l'exposé, veuillez imprimer la page des ressources. ***Remarque :** Le présentateur doit lire à haute voix chacun des points et des énoncés au fil de la présentation.

Diapositive 1 :

- Mot de bienvenue et présentations

Diapositive 2 : Remerciements

La présentation PowerPoint a été produite par le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick. Le SPEIJ-NB est une organisation sans but lucratif et un organisme de bienfaisance enregistré. Son mandat consiste à mettre sur pied divers produits et services éducatifs bilingues en matière juridique.

Diapositive 3 : Remerciements

Merci au Groupe de travail sur l'exploitation des enfants en ligne et aux autres organisations qui ont contribué à financer la production de la présentation.

Diapositive 4 :

Commençons avec une question : Alors que vous étiez en ligne, avez-vous déjà été en contact avec une personne qui :

- met de la pression sur vous pour que vous fassiez quelque chose que vous ne voulez pas faire?
- vous dit des choses qui vous rendent mal à l'aise?
- vous donne de l'attention non voulue et vous manque de respect?

Diapositive 5 :

- exerce de la pression pour que vous la rencontriez seul afin qu'elle vous donne de la drogue ou de l'alcool?
- vous demande ou vous envoie de façon « secrète » des photos ou messages à caractère sexuel?
- vous fait peur?

Diapositive 6 :

Si vous avez répondu à une ou à la totalité de ces questions, vous êtes à risque d'être exploité sur Internet.

- Peu importe comment vous communiquez avec des gens sur Internet, vous devez connaître les façons dont une personne peut blesser ou exploiter une autre personne âgée de moins de 18 ans.
- Visitez le site www.justicepourlesjeunesnb.ca pour en apprendre davantage.

Diapositive 7 :

- **Le Code criminel protège les personnes de moins de 18 ans contre l'exploitation sexuelle. Voici quelques renseignements importants :**

- Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent consentir légalement à des activités sexuelles.
- L'âge légal auquel un jeune peut consentir à des activités sexuelles est de 16 ans.
- Une personne de moins de 18 ans ne peut consentir à une activité sexuelle avec une personne en position de confiance ou d'autorité par rapport à elle. Un tel cas serait considéré comme de l'exploitation sexuelle.
- Une personne de moins de 18 ans ne peut consentir à faire de la pornographie ou de la prostitution.

Diapositive 8 :

Vous pensez peut-être que cela ne pourrait jamais vous arriver, MAIS :

- Sur Internet, il est facile de prétendre quelque chose ou de se faire passer pour quelqu'un d'autre. Même si vous pensez clavarder avec une personne de votre âge, il se peut que vous communiquiez avec un adulte qui tente de vous exploiter en vous envoyant ou en vous demandant des photos de nature sexuelles.
- Des photos ou des vidéos que vous publiez en ligne ou annexez à un message texte peuvent être diffusées publiquement.
- Les adolescents peuvent croire qu'il n'y a rien de mal à envoyer des photos d'eux nus à leur petit ami ou leur petite amie, mais il est illégal pour toute personne, même vous, d'envoyer ou de recevoir des photos de nature sexuelles de quelqu'un de moins de 18 ans.

Diapositive 9 :

Saviez-vous que :

- 43 % des enfants et des jeunes d'âge scolaire parlent à des gens rencontrés en ligne
 - 29 % d'entre eux affichent leurs coordonnées en ligne à la vue de tous.
- 17 % des adolescents disent avoir parlé en ligne avec une personne inconnue d'une façon qui les a fait ressentir de la crainte et de l'inconfort.
 - Les filles risquent deux fois plus que les garçons de signaler de telles interactions.
- Plus de 26 % des jeunes qui se trouvent dans une relation affirment avoir vécu une forme d'abus lié aux rencontres en ligne.

Le problème pourrait bien être plus répandu que vous ne le croyez.

Diapositive 10 :

Indices que quelque chose ne va pas!

- **Tromperie :** Méfiez-vous si quelqu'un tente de vous faire croire quelque chose qui n'est pas entièrement vrai.
- **Tactiques d'intrusion :** Cela arrive lorsque l'on ne respecte pas votre espace personnel ou votre intimité ou que l'on vous pose des questions beaucoup trop personnelles. Les tentatives d'intrusion peuvent consister à tester les limites d'une personne en faisant des commentaires, posant des questions ou agissant de façon à les mettre mal à l'aise.

- **Envoi de matériel obscène à caractère sexuel** : Si vous recevez de quelqu'un des écrits, des dessins, des photos ou des vidéos obscènes à caractère sexuel, c'est considéré comme de la pornographie. Il est illégal pour un adulte de communiquer avec un enfant ou un jeune pour des motifs sexuels ou de montrer à un enfant des photos à caractère sexuel.
- **Demandes de photos de nudité ou de nature sexuelle** : Il est illégal pour un adulte de poser des questions de nature sexuelle à un enfant à propos de ses parties génitales, de lui demander de retirer ses vêtements, de prendre des photos d'un enfant nu ou de demander à un enfant une photo de lui-même nu. Il est également interdit par la loi aux adultes ou aux personnes plus vieilles d'inciter un enfant à regarder ou à toucher ses parties génitales. Ces comportements peuvent survenir sur Internet ou dans la vraie vie. Ils sont considérés comme des agressions sexuelles d'enfants et sont illégaux. On peut aussi parler dans ce cas « d'exploitation d'enfants par Internet ».
- **Rendez-vous pour avoir des relations sexuelles (ou prendre des drogues ou de l'alcool)** : Un adulte ou une personne plus vieille peut utiliser l'Internet pour inciter un jeune à venir le rencontrer dans le but d'avoir des relations sexuelles avec lui. Cependant, le fait d'accepter le rendez-vous ne constitue pas un consentement à avoir des relations sexuelles. Même si l'on ne vous force pas à prendre part à une activité sexuelle, il peut quand même s'agir d'exploitation.

Diapositive 11 :

Qu'est-ce que le « sextage » est pourquoi est-ce dangereux?

- **Le sextage consiste à prendre une photographie osée de soi ou de soi nu et à l'envoyer à une autre personne, par exemple son petit ami ou sa petite amie.**

Toutefois, le sextage est aussi :

- **Une forme d'auto-exploitation**
- **Une activité illégale pour quiconque n'a pas atteint l'âge de 18 ans**

Diapositive 12 :

Les jeunes affichent souvent trop rapidement des photos d'eux en ligne.

Posez-vous ces questions avant de publier une photo ou une vidéo sur Internet :

- La vidéo ou la photo me causera-t-elle de l'embarras plus tard?
- La vidéo ou la photo pourrait-elle me nuire pour mon avenir – travail, voyages, école?
- La photo pourrait-elle être téléchargée par un prédateur sur Internet et utilisée à des fins sexuelles?
- La vidéo ou la photo contrevient-elle à la loi (images de nudité)?

Si la réponse à l'une de ces questions est « oui », réfléchissez bien à ce que vous êtes sur le point de mettre en ligne. Si cela tombait entre des mains mal intentionnées,

cela pourrait vous exposer à de l'abus en ligne, mettre votre avenir péril ou, pire encore, vous causer des problèmes juridiques.

Si la réponse à l'une de ces questions est « oui », réfléchissez bien à ce que vous êtes sur le point de mettre en ligne. Si cela tombait entre des mains mal intentionnées, cela pourrait vous exposer à de l'abus en ligne, mettre votre avenir péril ou, pire encore, vous causer des problèmes juridiques.

Diapositive 13 :

Et souvenez-vous...

- Il est impossible de revenir en arrière.
- Pensez-y à deux fois avant de télécharger!

Diapositive 14 :

- **En toutes circonstances : Respectez-vous.** Les photos que vous diffusez pourraient vous faire du tort à plus long terme – par exemple lorsque vous chercherez un emploi. Pensez à quel point des photos « sexy » pourraient vous nuire maintenant et plus tard!
- **Respectez les autres.** Demandez la permission avant de diffuser des photos ou des vidéos d'autres personnes sur Internet. Ne prenez jamais part à la cyberintimidation, car cette pratique peut être extrêmement blessante.
- **Partagez prudemment.** Ne permettez qu'aux « amis/membres de la famille » de voir vos publications, de façon à éviter que votre information se propage rapidement dans Internet.

Diapositive 15 :

Vous avez le droit de vous sentir en sécurité en ligne, que vous soyez à la maison ou ailleurs.

S'il vous arrive de vous sentir en danger ou simplement de sentir que quelque chose ne tourne pas rond, voici quelques moyens d'obtenir de l'aide.

Diapositive 16 :

Si vous ressentez de l'inconfort au sujet de ce qui se produit quand vous êtes en ligne, vous devriez demander de l'aide.

- **CONFIEZ-VOUS à un parent ou à un autre adulte de confiance.** Confiez à un parent ou un autre adulte de confiance tout secret qui suppose des demandes d'attouchements sexuels ou de retirer vos vêtements. Et n'oubliez jamais que si les gestes ou le comportement d'un adulte vous fâchent ou vous désorientent, ce n'est pas de votre faute.
- **PARLEZ à un conseiller à l'école ou à vos amis.** Si vous êtes victime de mauvais traitements en ligne ou de cyberintimidation, ou si vous connaissez quelqu'un qui en est victime, parlez-en à votre conseiller, à un enseignant ou au directeur de l'école pour y mettre fin. Il pourrait être utile de faire appel à l'aide de vos amis lorsque vous craignez que des renseignements personnels sur vous circulent sur Internet. Évitez de partager des histoires personnelles sur le Web.

- **APPELEZ Jeunesse, j'écoute** : Jeunesse j'écoute offre des services de consultation et de soutien gratuits, anonymes, confidentiels et sans jugement aux jeunes de 20 ans et moins. Il offre également un service de réponse aux questions et aux commentaires au téléphone et en ligne.
- **APPELEZ une ligne d'assistance au Nouveau-Brunswick** : Des conseillers formés en gestion de crise sont disponibles 24 heures sur 24, 365 jours par année. Ils peuvent vous offrir un soutien immédiat ou vous diriger vers les services de votre secteur en mesure de vous aider.
 - Toute personne qui a été victime de violence sexuelle peut téléphoner à la ligne d'écoute pour obtenir des renseignements et se faire renvoyer au bon organisme. Il offre aussi des services de consultation confidentiels aux femmes et aux filles en situation de crise.

Diapositive 17 :

- **DÉNONCEZ** la violence sur Cyberaide.ca Vous pouvez dénoncer l'exploitation sexuelle et le leurre d'un jeune ayant moins de 18 ans sur le site Web canadien de signalement.
 - <https://www.cyberaide.ca/app/fr/>
- **INFORMEZ** votre fournisseur de services Internet Votre fournisseur de services Internet (FSI) dispose de politiques et protocoles qui prévoient le blocage et le filtrage de contenu abusif. Communiquez directement avec lui afin de connaître les outils accessibles pour vous protéger en ligne.
- **DÉNONCEZ** à la police ou à la GRC
 - Si une personne avec qui vous communiquez en ligne vous met mal à l'aise ou vous demande de faire des choses en secret, par exemple vous faire des attouchements, informez-en la police ou la GRC. Si vous êtes en danger et avez besoin d'aide, FAITES IMMÉDIATEMENT LE 9-1-1!
- **APPELEZ** les Services aux victimes
 - Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le soutien et les services offerts aux jeunes victimes d'exploitation sexuelle en vous adressant aux Services aux victimes de la province.

Diapositive 18 :

- Signez un « contrat d'utilisation sûre d'Internet » avec vos parents. (Vous pouvez utiliser le contrat de SPEIJ-NB, que vous trouverez sur le site Web de Justice pour les jeunes Nouveau-Brunswick (www.justicepourlesjeunesnb.ca)).**
- Le contrat est une entente entre vos parents ou tuteurs et vous qui confirme que vous comprenez les règles de sécurité à respecter sur Internet et que vous vous engagez à vous y conformer.

Diapositive 19 :

Si vous décidez de rencontrer quelqu'un que vous avez connu en ligne :

- **Prenez le temps de vous connaître.** Apprenez à mieux connaître l'autre personne. Posez beaucoup de questions. Si l'autre refuse de répondre à certaines de vos questions, il se peut qu'elle essaie de vous cacher quelque chose.
- **Dites toujours à vos parents ou à une adulte de confiance où vous allez et avec qui.** Donnez des nouvelles à votre famille à un moment prévu.
- **Faites-vous accompagner.** Peu importe depuis combien de temps vous clavardez avec une personne en ligne, si vous décidez de faire une rencontre avec elle, faites-vous accompagner d'un ami de confiance ou rendez-vous à la rencontre en groupe. Assurez-vous que c'est dans un lieu public où il y a des gens à proximité, comme un restaurant ou un centre jeunesse. Prévoyez vous-même votre transport et n'offrez pas à l'autre personne d'aller la prendre, ni à vous rejoindre à votre domicile.
- **Faites confiance à votre intuition.** Si vous avez l'impression que quelque chose ne tourne pas rond, c'est probablement le cas. Quittez les lieux dès que possible.
- **Ne divulguez aucune information personnelle.** En attendant de mieux connaître la personne avec qui vous sortez, ne donnez ni votre adresse ni d'autres renseignements qui pourraient servir à vous retrouver. Si vous voulez que la personne vous rappelle, donnez-lui votre numéro de cellulaire – c'est plus sûr. On peut trouver votre adresse à partir de votre numéro de téléphone à la maison.

Diapositive 20 :

- Distribuer la documentation